



Département de l'Oise  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

e-mail: [mairie.jouysoussthelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouysoussthelle@wanadoo.fr)

**Compte-rendu de la réunion du**  
**Lundi 14 décembre 2009 à 19 h 30**

Le quatorze décembre deux mil neuf, onze membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à dix neuf heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Lefèvre, Lommer, Amant, Kohli, Philippe, M<sup>mes</sup> Gallois, Bouychou, M. Monge, M<sup>me</sup> Mancini, M. Chéron et M<sup>me</sup> Chardon.

**Etaient absents :** M<sup>mes</sup> Allier, M. Strémon et M<sup>me</sup> Dufresnoy.

**Pouvoirs :** M<sup>me</sup> Allier à M. Lommer / M<sup>me</sup> Dufresnoy à M. Monge / M. Strémon à M. Lefèvre.

*Monsieur Romain PHILIPPE est désigné Secrétaire de séance.*

**I / Engagement d'un bureau d'études pour les travaux de voirie**

Après études des offres par la commission de voirie, le **Conseil Municipal délibère et vote pour retenir** le bureau d'études OISE VRD SERVICES pour les points suivants :

\* *assistance à la mise au point du dossier et convention*

\* *assistance à la mise au point du marché*

pour un montant total de 2 850 €HT.

Etait en concurrence, le bureau d'études EVIA pour la somme de 2 400 €HT.

Le Conseil Municipal a décidé d'engager un bureau d'études, dont le montant est plus élevé que son concurrent, car l'offre et les compétences du bureau d'études OISE VRD SERVICES sont plus complètes. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces afférentes au dossier de voirie.

*14 conseillers sont « Pour »*

**II / Cadeau de départ en retraite**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour acheter** un cadeau suite au départ en retraite de son agent communal, Monsieur José SANCHEZ, qui a pris sa retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2009. Un téléviseur PHILIPS de 82 cm – écran plat – sera acheté chez les Etablissements CONFORAMA de Beauvais pour la somme de 549 €TTC.

Ce présent sera remis à Monsieur SANCHEZ lors des vœux du Maire le vendredi 8 janvier 2010.

*14 conseillers sont « Pour »*

### **III / Dossier de réhabilitation de la salle socio culturelle – Demande de subvention ETAT et modification de la décision du 20/11/2009**

**Il convient de modifier la décision du 20 novembre 2009 afin de dissocier les travaux de réhabilitation et les travaux de voirie.**

#### **A / Travaux de réhabilitation**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient d'engager les travaux de mise aux normes de la salle socioculturelle.

A cet effet, il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un programme d'investissement subventionné de l'année 2010 au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et de modifier la décision du 20 novembre 2009.

#### **Le plan de financement des travaux serait le suivant :**

DGE (45 % + 10 % de 150 000 €HT)	: 82 500,00 €
Commune (emprunt ou fonds propres)	: 202 137,72 €
Subvention sollicitée auprès du Département	: 351 133,70 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>: 635 771,42 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve la contexture des travaux à réaliser en 2010 telle que définie ci-dessus
- adopte le financement proposé ci-dessus
- sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) au taux de 45 % majoré de 10 % du fait de l'implantation de la salle dans le périmètre de protection de l'Eglise et de la mise aux normes visant à faciliter l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée

*10 conseillers sont « Pour »*

*1 conseiller est « contre » - M. CHERON*

*1 conseiller s'abstient - M<sup>me</sup> MANCINI*

*Madame DUFRESNOY et Monsieur MONGE ne participent pas au vote tant que les habitants n'ont pas donné leur avis sur la réhabilitation de la salle des fêtes.*

#### **B / Aménagement des abords et reprise des extérieurs - voirie**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient d'engager les abords et la reprise des extérieurs de la salle socioculturelle.

A cet effet, il convient de solliciter l'inscription de ces travaux de voirie sur un programme d'investissement subventionné de l'année 2010 au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et de modifier la décision du 20 novembre 2009.

#### **Le plan de financement des aménagements extérieurs serait le suivant :**

DGE (50 % plafonné à 60 000 €HT)	: 13 372,64 €
Commune (emprunt ou fonds propres)	: 13 372,65 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>: 26 745,29 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve la contexture des travaux à réaliser en 2010 telle que définie ci-dessus
- adopte le financement proposé ci-dessus
- sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) au taux de 50 %
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée

*10 conseillers sont « Pour »*

*1 conseiller est « contre » - M. CHERON*

*1 conseiller s'abstient - M<sup>me</sup> MANCINI*

*Madame DUFRESNOY et Monsieur MONGE ne participent pas au vote tant que les habitants n'ont pas donné leur avis sur la réhabilitation de la salle des fêtes.*

**IV / Droit de préemption sur un pavillon situé à Jouy sous Thelle**

Le pavillon situé 57 rue des Puits est mis en vente au prix de 160 000 € Sachant qu'un compromis de vente a déjà été signé entre les vendeurs et les futurs propriétaires, le **Conseil Municipal délibère et vote pour ne pas retenir** la préemption sur cette propriété.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de notifier cette décision auprès du notaire chargé de la vente.

*14 conseillers sont « Pour »*

**V / Prix de vente du pavillon situé à Beauvais**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour baisser** le prix de vente du pavillon situé 45 avenue Victor Hugo à Beauvais, pavillon légué, au prix de 165 000 €net.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire auprès des agences, sites Internet afin de notifier de cette baisse.

*13 conseillers sont « Pour »*

*1 conseiller est « Contre » - M. CHERON*

*Monsieur MONGE, Mesdames MANCINI et DUFRESNOY précisent que leur accord de baisse du prix est uniquement dans l'optique d'une vente ferme.*

**VI / Vente du pavillon de Beauvais**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour vendre** le pavillon sis 45 avenue Victor Hugo à Beauvais au prix de 165 000 €net à Monsieur DESAUTY et M<sup>lle</sup> BRUSSART, selon leur engagement écrit.

Les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs, lesquels ne supporteront aucun frais d'agence.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents afférents à la vente auprès de Maître Didier CHISS, notaire à Auneuil.

*12 conseillers sont « Pour »*

*1 conseiller est « Contre » - M. CHERON*

*1 conseiller s'abstient - M. KOHLI*

**VII / Transfert de crédits – remboursement de la dette de la CCTV (part de l'Etat)**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de JOUY SOUS THELLE,

Monsieur le Maire propose au **Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative** suivante du budget de l'exercice 2009 :

**Section de fonctionnement – Recettes**

Article 74832 - attribution FDTP + 10 252€

Article 6419 - remboursements sur rémunérations de personnels + 2 476€

**Section de fonctionnement – Dépenses**

Chapitre 66 : Article 66111– intérêts réglés à l'échéance +12 728 €

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Dépenses</b>				<b>Recettes</b>			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
66	66111	intérêts réglés à l'échéance		78	78832	attribution FDTP	10 252€
				013	6419	Remboursements sur rémunérations de personnels	2 476€
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 12 728€</b>			<b>TOTAL</b>	<b>+ 12 728€</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la décision modificative suivante :

**Section de fonctionnement – Recettes**

Article 74832 - attribution FDTP + 10 252€

Article 6419 - remboursements sur rémunérations de personnels + 2 476€

**Section de fonctionnement – Dépenses**

Chapitre 66 : Article 66111– intérêts réglés à l'échéance +12 728 €

***14 conseillers sont « Pour »***

La séance est levée 22 h 00.

**Le 15 décembre 2009**  
**Le Maire, Hervé LEFEVRE**

# Avis

En raison des fêtes de fin et de début d'année, la **Mairie sera fermée** :

- samedi 26 décembre 2009
- samedi 2 janvier 2010

Afin d'assurer les **inscriptions sur la liste électorale**, la **Mairie sera exceptionnellement ouverte le jeudi 31 décembre 2009 de 10 h à 12 heures**. Vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre ancienne carte d'électeur.

La **Commission des fêtes** passera dans le village le **vendredi 18 décembre 2009 à partir de 18 h 30** pour sélectionner les maisons décorées en cette fin d'année, en vue de récompenser vos talents. Merci de bien vouloir illuminer vos décors et d'ouvrir vos portails afin que ces illuminations soient visibles depuis la rue.

La **C.C.V.T.** (Communauté de Communes du **Vexin-Thelle**) rappelle les **nouvelles modalités de collecte du verre dans le village**. Dorénavant ces conteneurs à verre ne seront ramassés **qu'une fois par mois** selon le calendrier ci-après :

Vendredi 11 décembre 2009	Vendredi 9 juillet 2010
Vendredi 8 janvier 2010	Vendredi 13 août 2010
Vendredi 12 février 2010	Vendredi 10 septembre 2010
Vendredi 12 mars 2010	Vendredi 8 octobre 2010
Vendredi 9 avril 2010	Vendredi 12 novembre 2010
Vendredi 14 mai 2010	Vendredi 10 décembre 2010
Vendredi 11 juin 2010	

**Une dernière permanence pour retirer les nouveaux conteneurs** d'une capacité d'environ 120 litres (uniquement dédiés au verre) vous est proposée au **Local Technique de la rue Mariné** le :

✓ **Mercredi 23 décembre 2009 de 18h00 à 20h00**

Afin d'enregistrer la mise à disposition de ce conteneur (selon votre besoin, car les petits seront toujours collectés mensuellement), un **justificatif de domicile devra obligatoirement être présenté** (facture électricité, téléphone, ...).